

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



**COMMUNE DE  
SAILLANT**

L'an deux mille vingt-quatre, le samedi 07 Décembre à 09h30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAILLANT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil, sous la présidence de Michel ROCHE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents (9) : Michel ROCHE, Danièle HORTALA, Yohann CARRET, Guy CHAZOT, Mireille CARRET, Frédéric CHAZELLE, Sandrine HAUTEVILLE, Yvan CARRET, Gérard ROURE.

Absent (1) : Thibault CALMARD

Procuration (0) : /

Nombre de votants : 9

Secrétaire de séance : Danièle HORTALA

Date de la convocation : 29/11/2024

**6 ► RECRUTEMENT DE DEUX VACATAIRES EN VUE DU RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article premier du décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2015-1869 du 30 décembre 2015 relatif à l'affiliation au régime général de sécurité sociale des personnes participant de façon occasionnelle à des missions de service public,

**Considérant ce qui suit :**

Les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires si les trois conditions suivantes sont réunies :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé ;
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel ;
- Rémunération attachée à l'acte.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de décider par délibération, du recrutement d'un vacataire.

**Considérant** le besoin de recruter deux agents pour réaliser le recensement de la population du 16 janvier au 15 février 2025

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

↪ décide d'instituer le recrutement de deux vacataires pour réaliser le recensement de la population 2025, du 16 janvier au 15 février 2025 ;

↪ décide de recruter Emilie COSTE et Maëlle QUATRESOUS comme vacataires pour effectuer cette mission ;

↪ fixe la rémunération de chaque vacataire à 600 € nets pour la réalisation complète de cette mission ;

↪ décide d'inscrire au budget les crédits correspondants ;

↪ autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Michel ROCHE

